NUMÉRO 22 - FÉVRIER 2014

Chasse & Environnement 18

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER

Pigeon ramier : le suivi des populations

Sécurité à la chasse : en pages centrales

Rendez-Vous Chasse et Nature 28-29 juin 2014

Fédération Départementale des Chasseurs du Cher – 22, rue Charles-Durand – CS 70326 – 18023 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 50 05 29 – Fax : 02 48 50 05 38 – E-mail : fdc18@chasseurdefrance.com – Site Internet : www.chasseursducentre.fr

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES ..... p. 3

— **Horaires** de chasse

— **Planning pour les examens** du permis de chasser annee 2014

— **Site internet :** consultez l'espace adhérent

RÉGLEMENTATION ..... p. 4

— **Nouvelle réglementation** sur les armes

INFORMATIONS GÉNÉRALES ..... p. 5

— **Centre de formation des places à Morogues :** un site de plus en plus utilise.

— **Une saison avec les techniciens** de la fédération des chasseurs

DOSSIERS TECHNIQUES ..... p. 8

— **Le réseau** SAGIR

— **Les suivis** sur le pigeon ramier

— **La sécurité** à la chasse

— **Bilan PMA bécasse 2012-2013** et retour obligatoire du carnet

FORMATIONS 2014 ..... p. 15

ANNONCES ..... p. 19

ASSOCIATIONS ..... p. 22

EDITO

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'année 2013 ne restera pas dans nos mémoires comme une bonne saison pour le petit gibier. Des conditions climatiques désastreuses, froid et humidité, ont perturbé la reproduction de bon nombre d'espèces accentuant une dégradation que chacun d'entre nous constate. Si nous ne pouvons lutter contre le climat, il nous faut aider le petit gibier, investissons-nous encore plus, restons vigilants et participons chacun à notre niveau à l'organisation de battues aux renards, au suivi des agrainoirs, au piégeage des nuisibles… Vous savez tous qu'une saison cynégétique dure toute l'année.

L'Assemblée Générale Annuelle de votre Fédération aura lieu le mercredi 16 avril prochain au Palais d'Auron à Bourges. C'est un moment important de débats, notre activité suscite beaucoup d'intérêt de la part de la société civile, des associations d'opposants et aussi de nos amis forestiers et agriculteurs ; il nous faut l'expliquer.

En matière de sécurité, la chasse étant une activité humaine, elle n'est pas infaillible, il peut y avoir des incidents, des accidents, des blessés voir des morts.

La chasse utilise des armes à feu et, de ce fait, est souvent perçue comme une activité dangereuse. Malgré les efforts de chacun, le comportement irresponsable de certains chasseurs nous est préjudiciable.

Vous trouverez en pages centrales un document détachable rappelant les règles élémentaires de sécurité, faites en bon usage nous sommes tous concernés.

Je vous remercie de votre fidélité et vous souhaite de réussir à l'élaboration de vos projets cynégétiques.

Le président
François-Hugues de CHAMPS

CAGE À CHIENS SUR DEMANDE

Caisse pour chiens sur demande pour tout véhicule, en résine polyester, toutes dimensions. Etanche, entretien facile : d'un simple coup de jet !

NICHOIR GIROUETTE FLOTTANT

Un fer à béton planté dans le fond de la pièce d'eau est emboîté dans l'anneau inox fixé sur le nichoir.
L'effet sécurisant incite la cane à y retourner passer les nuits avec sa nichée et à s'y abriter en cas de mauvais temps pendant les 3 premières semaines.

PROTECTION INTÉRIEURE DE VÉHICULE

Chasseurs, Artisans, Agriculteurs, protégez votre véhicule (C15, express, kangoo, 4x4, remorque, etc…) par un caisson moulé ou amovible sur la carrosserie sans perte de volume intérieur. Un coup de jet et votre véhicule est impeccable !
TOUTES FABRICATIONS SUR DEMANDE

Mangeoire petit gibier
Plancher bétaillère

Charlet Composites

11, rue de l'Industrie - 18600 SANCOINS
Tél./Fax : 02 48 74 68 37
www.charlet-composites.net

SERVICE TECHNIQUE

Christophe BOUILLY
SOLOGNE – 06 87 68 78 11 - c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

Julien BRAHITI
MOROGUES PAYS-FORT - 06 45 70 93 67 - j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

J. Michel LAFON
CHAMP. BERRI. SUD - 06 86 67 90 28 - jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

Didier NIOT
CHAMP. BERRI. OUEST - 06 16 70 17 20 - d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

Fabien NOUAILLE
CHAMP. BERRI. EST - 06 28 30 81 94 - f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

Jérôme RACLIN
V. D. LOIRE – V. D. GERMIGNY
06 28 30 81 88 - j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

Antoine VOISIN
BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60 - a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

Chasse & Environnement 18 est édité par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex. **Distribution :** Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C. du Cher. **Directeur de la publication :** F-H. De CHAMPS. **Rédacteur en chef :** Philippe AGENY. **Rédaction :** J.-L. Courseau et le Service technique de la Fédération. **Conception/Réalisation/Publicité :** Éditions Chasse Sports : 01 39 12 81 65. **Maquette et compogravure :** Italic'Communication - Évreux. **Crédit photos :** Dominique Gest et le service technique de la FDC 18. **Tirage :** 13 680 exemplaires. Dépôt légal à parution. 1er trimestre 2014. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite. ISSN : 1959-6723. **Imprimeur :** Rotochampagne - Chaumont (52).

Horaires de chasse

Heures légales du lever et du coucher du soleil à Bourges, en tenant compte de l'heure d'été et d'hiver.

MARS 2014			AVRIL 2014			MAI 2014			JUIN 2014			JUILLET 2014			AOÛT 2014			SEPTEMBRE 2014		
S	01	7h32mn 18h34mn	M	01	7h31mn 20h18mn	J	01	6h36mn 20h59mn	D	01	6h01mn 21h36mn	M	01	6h01mn 21h48mn	V	01	6h31mn 21h22mn	L	01	7h11mn 20h29mn
D	02	7h30mn 18h36mn	M	02	7h29mn 20h20mn	V	02	6h35mn 21h01mn	L	02	6h00mn 21h37mn	M	02	6h01mn 21h47mn	S	02	6h32mn 21h21mn	M	02	7h12mn 20h27mn
L	03	7h28mn 18h37mn	J	03	7h27mn 20h21mn	S	03	6h33mn 21h02mn	M	03	5h59mn 21h38mn	J	03	6h02mn 21h47mn	D	03	6h33mn 21h19mn	M	03	7h13mn 20h25mn
M	04	7h26mn 18h39mn	V	04	7h25mn 20h22mn	D	04	6h32mn 21h03mn	M	04	5h59mn 21h39mn	V	04	6h02mn 21h47mn	L	04	6h34mn 21h18mn	J	04	7h15mn 20h23mn
M	05	7h25mn 18h40mn	S	05	7h23mn 20h24mn	L	05	6h30mn 21h05mn	J	05	5h59mn 21h40mn	S	05	6h03mn 21h47mn	M	05	6h36mn 21h16mn	V	05	7h16mn 20h21mn
J	06	7h23mn 18h41mn	D	06	7h21mn 20h25mn	M	06	6h29mn 21h06mn	V	06	5h58mn 21h40mn	D	06	6h04mn 21h46mn	M	06	6h37mn 21h15mn	S	06	7h17mn 20h19mn
V	07	7h21mn 18h43mn	L	07	7h20mn 20h26mn	M	07	6h27mn 21h07mn	S	07	5h58mn 21h41mn	L	07	6h05mn 21h46mn	J	07	6h38mn 21h13mn	D	07	7h19mn 20h17mn
S	08	7h19mn 18h44mn	M	08	7h18mn 20h28mn	J	08	6h26mn 21h09mn	D	08	5h57mn 21h42mn	M	08	6h05mn 21h45mn	V	08	6h40mn 21h12mn	L	08	7h20mn 20h15mn
D	09	7h17mn 18h46mn	M	09	7h16mn 20h29mn	V	09	6h24mn 21h10mn	L	09	5h57mn 21h43mn	M	09	6h06mn 21h45mn	S	09	6h41mn 21h10mn	M	09	7h21mn 20h13mn
L	10	7h15mn 18h47mn	J	10	7h14mn 20h31mn	S	10	6h23mn 21h11mn	M	10	5h57mn 21h43mn	J	10	6h07mn 21h44mn	D	10	6h42mn 21h09mn	M	10	7h22mn 20h11mn
M	11	7h13mn 18h49mn	V	11	7h12mn 20h32mn	D	11	6h22mn 21h13mn	M	11	5h57mn 21h44mn	V	11	6h08mn 21h43mn	L	11	6h43mn 21h07mn	J	11	7h24mn 20h09mn
M	12	7h11mn 18h50mn	S	12	7h10mn 20h33mn	L	12	6h20mn 21h14mn	J	12	5h56mn 21h44mn	S	12	6h09mn 21h43mn	M	12	6h45mn 21h05mn	V	12	7h25mn 20h07mn
J	13	7h09mn 18h52mn	D	13	7h08mn 20h35mn	M	13	6h19mn 21h15mn	V	13	5h56mn 21h45mn	D	13	6h10mn 21h42mn	M	13	6h46mn 21h04mn	S	13	7h26mn 20h05mn
V	14	7h07mn 18h53mn	L	14	7h06mn 20h36mn	M	14	6h18mn 21h16mn	S	14	5h56mn 21h45mn	L	14	6h11mn 21h41mn	J	14	6h47mn 21h02mn	D	14	7h28mn 20h03mn
S	15	7h05mn 18h54mn	M	15	7h04mn 20h38mn	J	15	6h17mn 21h18mn	D	15	5h56mn 21h46mn	M	15	6h12mn 21h41mn	V	15	6h49mn 21h00mn	L	15	7h29mn 20h01mn
D	16	7h03mn 18h56mn	M	16	7h02mn 20h39mn	V	16	6h15mn 21h19mn	L	16	5h56mn 21h46mn	M	16	6h13mn 21h40mn	S	16	6h50mn 20h59mn	M	16	7h30mn 19h59mn
L	17	7h01mn 18h57mn	J	17	7h01mn 20h40mn	S	17	6h14mn 21h20mn	M	17	5h56mn 21h47mn	J	17	6h14mn 21h39mn	D	17	6h51mn 20h57mn	M	17	7h32mn 19h57mn
M	18	6h59mn 18h59mn	V	18	6h59mn 20h42mn	D	18	6h13mn 21h21mn	M	18	5h56mn 21h47mn	V	18	6h15mn 21h38mn	L	18	6h52mn 20h55mn	J	18	7h33mn 19h55mn
M	19	6h57mn 19h00mn	S	19	6h57mn 20h43mn	L	19	6h12mn 21h23mn	J	19	5h56mn 21h47mn	S	19	6h16mn 21h37mn	M	19	6h54mn 20h53mn	V	19	7h34mn 19h53mn
J	20	6h55mn 19h01mn	D	20	6h55mn 20h44mn	M	20	6h11mn 21h24mn	V	20	5h56mn 21h48mn	D	20	6h17mn 21h36mn	M	20	6h55mn 20h52mn	S	20	7h36mn 19h51mn
V	21	6h53mn 19h03mn	L	21	6h53mn 20h46mn	M	21	6h10mn 21h25mn	S	21	5h57mn 21h48mn	L	21	6h18mn 21h35mn	J	21	6h56mn 20h50mn	D	21	7h37mn 19h49mn
S	22	6h51mn 19h04mn	M	22	6h52mn 20h47mn	J	22	6h09mn 21h26mn	D	22	5h57mn 21h48mn	M	22	6h19mn 21h34mn	V	22	6h58mn 20h48mn	L	22	7h38mn 19h47mn
D	23	6h49mn 19h06mn	M	23	6h50mn 20h49mn	V	23	6h08mn 21h27mn	L	23	5h57mn 21h48mn	M	23	6h20mn 21h33mn	S	23	6h59mn 20h46mn	M	23	7h40mn 19h45mn
L	24	6h47mn 19h07mn	J	24	6h48mn 20h50mn	S	24	6h07mn 21h28mn	M	24	5h57mn 21h48mn	J	24	6h21mn 21h32mn	D	24	7h00mn 20h44mn	M	24	7h41mn 19h43mn
M	25	6h45mn 19h08mn	V	25	6h46mn 20h51mn	D	25	6h06mn 21h29mn	M	25	5h58mn 21h48mn	V	25	6h22mn 21h31mn	L	25	7h02mn 20h43mn	J	25	7h42mn 19h41mn
M	26	6h43mn 19h10mn	S	26	6h45mn 20h53mn	L	26	6h05mn 21h30mn	J	26	5h58mn 21h48mn	S	26	6h24mn 21h30mn	M	26	7h03mn 20h41mn	V	26	7h44mn 19h39mn
J	27	6h41mn 19h11mn	D	27	6h43mn 20h54mn	M	27	6h04mn 21h31mn	V	27	5h58mn 21h48mn	D	27	6h25mn 21h28mn	M	27	7h04mn 20h39mn	S	27	7h45mn 19h37mn
V	28	6h39mn 19h13mn	L	28	6h41mn 20h55mn	M	28	6h03mn 21h32mn	S	28	5h59mn 21h48mn	L	28	6h26mn 21h27mn	J	28	7h06mn 20h37mn	D	28	7h46mn 19h35mn
S	29	6h37mn 19h14mn	M	29	6h40mn 20h57mn	J	29	6h03mn 21h33mn	D	29	5h59mn 21h48mn	M	29	6h27mn 21h26mn	V	29	7h07mn 20h35mn	L	29	7h48mn 19h33mn
D	30	7h35mn 20h15mn	M	30	6h38mn 20h58mn	V	30	6h02mn 21h34mn	L	30	5h59mn 21h48mn	M	30	6h28mn 21h25mn	S	30	7h08mn 20h33mn	M	30	7h49mn 19h31mn
L	31	7h33mn 20h17mn				S	31	6h01mn 21h35mn				J	31	6h30mn 21h23mn	D	31	7h09mn 20h31mn			

Les horaires pour **la chasse du gibier d'eau** dans le CHER sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil
Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil.
Pour les 6 espèces suivantes : colin ; faisan ; perdrix ; caille ; lièvre et lapin classé gibier la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9 heures et 17 h 30.
Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte.

Planning pour les examens
du permis de chasser annee 2014

Il faut suivre une formation théorique et une formation pratique obligatoires afin d'être convoqué pour passer l'examen qui regroupe la partie théorique et la partie pratique.

	Formation théorique Obligatoire à Bourges de 19 h 00 à 22 h 30	Formation pratique Obligatoire à Morogues Durée 2 heures - Date au choix	EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER à Morogues Prévoir 2 h 30
3e Session	Vendredi 11 Avril	Du 24 au 30 Avril	Du 5 au 7 Mai
4e Session	Vendredi 13 Juin	Du 1 au 4 Juillet	Du 7 au 10 Juillet
5e Session	Vendredi 22 Août	Du 26 au 29 Août	Les 1, 2, 4, 5 Septembre
6e Session	Vendredi 5 Septembre	Du 17 au 23 Septembre	Le 24 ou 26 Septembre
7e Session	Vendredi 17 Octobre	Du 5 au 7 Novembre	Du 12 au 14 Novembre

Les dates ci-contre sont données sous réserve de modifications possibles au cours de l'année.

La demande d'inscription à l'examen est à retirer ou à télécharger (CERFA n° 13945*04) et à retourner à la Fédération des Chasseurs 15 jours avant la date du cours théorique.
Le nombre de places étant limité par examen, les dossiers complets sont enregistrés par ordre d'arrivée.

En fonction de votre âge, la demande doit être accompagnée :

- De la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport).
- De 2 Photographies d'identité normalisées et identiques (Format 35 x 45 mm en couleur) datant de moins de 6 mois.
- Du certificat médical au verso de la demande d'inscription.
- De l'autorisation de votre représentant légal (pour les moins de 18 ans).
- De la déclaration sur l'honneur signée par le candidat.
- D'un chèque de :
  31 €uros (pour les moins de 18 ans)
  46 €uros (pour les plus de 18 ans)
  à l'ordre de « Agent Comptable de l'O.N.C.F.S. »
- De l'attestation de recensement (si vous avez entre 16 et 18 ans).
- Du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (si vous avez entre 18 et 25 ans).

Site internet :
consultez l'espace adhérent

Sur le site internet de la fédération des chasseurs, vous trouvez un certain nombre d'informations pratiques : réglementation, dates d'ouvertures, documents, ...Mais tout adhérent de la FDC 18 qui a validé son permis de chasser dans le Cher a également accès à l'**ESPACE ADHÉRENTS** qui se trouve sur un onglet à droite de la page d'accueil. Lorsque vous ouvrez cette page, pour pouvoir vous connecter, il vous est demandé un **identifiant** : c'est le numéro qui figure sous le code barres de la validation du permis de chasser. Il vous est aussi demandé un mot de passe : c'est votre date de naissance à entrer sous la forme : JJ/MM/AAAA. Une fois connecté, vous aurez accès aux comptes-rendus d'assemblées générales dont celui de 2013 sur lequel figurent de nombreuses informations ainsi que les attributions du plan de chasse départemental 2013/2014 et les indemnisations des dégâts de grand gibier pour l'année 2012.

Informations
par mail

Nous avons actuellement plus de 6800 adresses mails de chasseurs. Cela permet de diffuser rapidement certaines informations et, à partir de cette année, une lettre d'information périodique sera envoyée par mail. Si vous souhaitez recevoir nos messages, pensez à noter votre adresse mail sur le bon de commande de la validation annuelle de votre permis de chasser ou à nous informer de tout changement d'adresse.
Si vous êtes responsable de territoire et que vous n'avez pas d'adresse électronique, mandatez un de vos chasseurs qui en possède une de vous communiquer les messages qu'il reçoit de la FDC 18.

Nouvelle réglementation sur les armes

Depuis cet été, vous avez pu lire ou entendre différentes informations sur la réglementation des armes de chasse.

Voici les principaux changements.

■ La nouvelle nomenclature répartit les armes en quatre catégories :

A – Armes et munitions interdites.
B – Armes soumises à autorisation.
C – Armes soumises à déclaration.
D – Armes soumises à enregistrement et armes à détention libre.

■ Les armes de chasse sont classées en catégorie **C** ou **D**

Le système d'alimentation d'une arme de chasse à répétition manuelle doit avoir une capacité n'excédant pas 11 coups (10 plus 1 dans la chambre). Le système d'alimentation de l'arme semi-automatique doit être inamovible et limité à 3 coups (2 plus 1 dans la chambre).

La nouvelle réglementation classe en **D** les armes de chasse à un coup par canon lisse, toutes les autres armes de chasse sont classées en catégorie **C**, soit parce qu'elles ont un ou plusieurs canons rayés, soit parce qu'elles ont un système de rechargement à répétition manuelle ou semi-automatique. Concernant le fusil à pompe à canon lisse, il n'y a aucun changement, il est toujours interdit à la chasse.

Les démarches de déclaration et d'enregistrement

La Préfecture du département de résidence devient la référence dans ce domaine. La vente entre particuliers est également possible sous réserve de respecter certaines obligations : transmission du formulaire dit CERFA.

Nous vous rappelons que les armes soumises à enregistrement – arme à un coup par canon lisse – et que vous avez acquises avant le 1er décembre 2011, n'ont pas à faire l'objet d'une démarche d'enregistrement. Seules les armes de cette catégorie, acquises après le 1er décembre 2011, doivent être enregistrées.

Une validation temporaire 3 jours ou 9 jours permet l'acquisition d'une arme de chasse.

Les règles d'acquisition et de détention des munitions de chasse.

Les munitions suivent le même régime administratif que l'arme. Il n'y a aucune démarche administrative à faire en préfecture pour les munitions. Certains calibres d'armes rayées sont soumis à un quota de 1000 munitions par arme détenue et 500 sans arme détenue. Il n'y a pas de quota pour les fusils lisses.

Les conditions de stockage et de transport des armes de chasse

■ Le stockage de l'arme de chasse à domicile

Au domicile, les armes doivent être déchargées et conservées afin d'éviter l'usage de ces armes par des tiers. Les chasseurs doivent les conserver soit :

- dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptées ;
- ou par démontage d'une pièce essentielle de l'arme la rendant immédiatement inutilisable par exemple longuesse ou culasse conservées à part ;
- ou par tout autre dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme (enchaînement sur des râteliers, passage d'un câble dans les pontets, verrou de pontet).

Les munitions doivent être conservées séparément dans des conditions interdisant l'accès libre.

■ Le transport de l'arme de chasse à bord d'un véhicule

La nouvelle réglementation sur les armes prévoit que celles-ci doivent être « transportées de manière à ne pas être immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité. »

Le recours à un « dispositif technique » trouve sa traduction dans l'obligation de placer l'arme sous étui.

L'étui peut être une mallette, un fourreau ou une « chaussette ». Quel qu'il soit, il doit être fermé, *mais l'utilisation d'une clef ou d'un cadenas n'est pas exigée.*

À défaut d'être placée sous étui, l'arme doit être démontée.

Aucune obligation particulière ne concerne le transport des munitions.

Bien évidemment, et dans tous les cas, l'arme doit être déchargée.

Le vol, le changement de résidence, la succession

Comme nous vous l'avions signalé dans le numéro de janvier 2013, chaque année, le groupement de gendarmerie du Cher enregistre des plaintes pour des vols d'armes, commis soit au domicile de particuliers, soit dans les véhicules, notamment en période de chasse. Soyez vigilants mais en cas de vol ou de perte d'une arme de chasse, quelle que soit sa catégorie de classement (C ou D) il doit être signalé dans les plus brefs délais à la gendarmerie ou au commissariat de police du lieu de résidence.

Le changement de domicile à destination d'un autre département doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture du nouveau lieu de résidence.

En cas de succession par un destinataire qui n'est ni chasseur ni détenteur d'une licence de tir sportif et si cette personne souhaite conserver l'arme, elle devra en faire la déclaration en préfecture et joindre un certificat médical délivré par son médecin traitant et datant de moins d'un mois.

■ Les mineurs chasseurs

Comment un mineur chasseur de 16 ans ayant fait valider son permis de chasser, peut-il détenir sa première arme ?

Que l'arme soit achetée, donnée ou transmise par la famille ou un ami, la procédure sera identique.

L'acquisition d'une arme ou d'éléments d'armes ou de munitions ou d'éléments de munitions, doit être réalisée pour le compte du mineur, par la personne détentrice de l'autorité parentale.

Le détenteur de l'autorité parentale (les deux parents, le père, la mère ou un tuteur), n'est pas obligé d'avoir lui-même un permis de chasser. Ce qui est sollicité, c'est sa capacité juridique. Toutefois, le détenteur de l'autorité parentale ne doit pas être inscrit au fichier des interdits d'armes.

L'arme sera enregistrée au nom du mineur qui devra produire une copie de son permis de chasser, accompagnée de la validation de l'année en cours ou précédente.

Centre de formation des Places à Morogues :
un site de plus en plus utilisé.

Ce territoire a été acquis en 2000 en partenariat avec la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage pour permettre à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher d'assurer l'une de ses missions obligatoires : la formation des chasseurs et futurs chasseurs.
Au-delà de son utilisation liée aux obligations statutaires de la Fédération des Chasseurs, la volonté du Conseil d'Administration de votre FDC est d'en faire un site ouvert au plus grand nombre.

Lors d'un précédent article dans le Chasse environnement 18 (septembre 2012), nous avions évoqué ses multiples utilisations :

Les formations obligatoires des chasseurs et futurs chasseurs :
La formation à l'examen pratique du permis de chasser et à la chasse accompagnée, la formation à l'agrément de piégeur, la formation à la chasse à l'arc.

L'EXAMEN UNIQUE DU PERMIS DE CHASSER
Les formations facultatives destinées aux chasseurs :
Le recyclage au piégeage, le tir d'été du renard, grand gibier : sécurité, identification et arme, maîtrise du fusil « spécial jeunes chasseurs et chasseresses », entrainement au tir fusil et carabine.

Les formations assurées par les associations cynégétiques départementales :
Le Brevet Grand Gibier par l'ADCGG, des formations thématiques par l'Association des Chasseurs à l'Arc du Cher, 3 sessions d'initiation au dressage par Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18, 1 stage de recherche au sang par l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé.

L'information du grand public et des scolaires :
Le Rendez-vous Nature, l'accueil des scolaires.

À ces utilisations habituelles se sont ajoutées récemment de nouvelles fonctions à ce site.

- **Un stage de découverte de la chasse et de la pêche pour les jeunes :** 30 jeunes de 12 à 16 ans y ont participé. Le succès de cette opération (voir article dans ce même numéro) nous amènera à reconduire cette action qui, nous l'espérons, permettra le recrutement de futurs chasseurs.
- **Une formation pour le tir des corvidés :** de nombreux agriculteurs subissent des dégâts importants par les corvidés et sont intéressés par la découverte et la pratique de ce mode de régulation efficace.
- **Une formation pour les gardes particuliers** avec les modules chasse et forêt.
- Le site fait également l'objet **d'un suivi des bécasses dans le cadre de la Cellule Départementale « Gel prolongé »** qui statue sur la suspension de la chasse en cas de vague de froid
- **Des inventaires en cours dans le cadre du classement du site en Espaces Naturels Sensibles** mettent en évidence une grande richesse faunistique et floristique. Cet atout supplémentaire ne manquera pas d'en faire un site de référence qui permettra au public de comprendre le rôle joué par les chasseurs dans la préservation des habitats.

Comme vous pouvez le constater, le site de Morogues est devenu un site irremplaçable, tant au niveau de la formation des chasseurs que de la préservation de la faune et de la flore.
Nous ne manquerons pas de vous présenter, dans un prochain numéro, la valorisation de cette propriété des chasseurs du département dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Parmi les nouvelles actions engagées sur le site de Morogues, un stage chasse et pêche et une formation au tir des corvidés.

Une saison avec les techniciens
de la fédération des chasseurs

Tout au long de l'année, 7 techniciens de la Fédération vous accompagnent sur le terrain et dans vos projets les plus divers. Leurs rôles et leurs missions, souvent peu connus, sont multiples, au service de la chasse et des chasseurs. Nous vous proposons, au travers d'une série d'articles successifs, de les accompagner sur le terrain.

C'EST L'HIVER, la chasse bat son plein.
Pour le service technique, de nombreuses missions sont au rendez-vous: Pour le grand gibier, contrôle de réalisation du plan de chasse par les mâchoires, comptages au phare sur les **G**roupements d'**I**ntérêt **C**ynégétique chevreuils et les **U**nités de **G**estion, réunions locales de plan de chasse, contrôles de parcs et enclos ainsi que des clôtures pour les protections des cultures, visite de territoires pour la sécurité... Pour ce qui est du petit gibier, il s'agit de réunions avec les chasseurs concernés ou enquêtés sur le non-tir de la poule faisane, visite des aménagements petit gibier, comptage lièvres et renards avec les chasseurs sur les zones à gestion petit gibier, reprises de lapins de garenne pour repeuplement des territoires, visites de territoires, collecte de renards auprès des chasseurs pour l'étude sur l'échinococcose, achat de plants groupé pour territoires de chasse, formations permis de chasser, sécurité à la chasse, etc....

Découvrons quelques-unes de ces actions de terrain.
Sur les GIC, les Groupements d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique et certaines Unités de Gestion, il faut préparer la prochaine saison de plan de chasse: c'est le temps des comptages et des réunions de préparation des attributions.
Les comptages sont réalisés avec les chasseurs, sur des circuits effectués parfois depuis plus de 20 ans: Sur les plus grands GIC, 10 équipes de 4 chasseurs se relayent 3 nuits consécutives pour réaliser ces suivis aux phares. À l'issue de ces comptages, les données sont enregistrées et servent au calcul du plan de chasse.
C'est au cours d'une réunion rassemblant les responsables de chasse que les résultats des comptages sont présentés et servent à faire les propositions d'attribution: diminution, augmentation des plans de chasse sont discutés ensemble et les propositions sont transmises à la Fédération des Chasseurs.
C'est donc un vrai travail de terrain qui est orchestré par les techniciens et qui permet aux chasseurs de s'approprier la gestion de leur population de grand gibier.

En hiver, les aménagements petit gibier jouent pleinement leur rôle: c'est le moment, pour les techniciens de visiter ces aménagements avec les responsables de chasse et contrôler leur bon entretien. Un territoire bien aménagé et bien géré permettra de développer des populations de petit gibier: C'est dans cet esprit que les subventions de la Fédérations seront allouées à ces derniers.
Pendant ce temps-là, sur le terrain et avec les responsables de chasse qui le souhaitent, des formations « sécurité » sont organisées.

Après ce 1er épisode hivernal, nous verrons, prochainement, que le printemps est une période dense où les techniciens accompagnent les chasseurs et responsables de chasse sur des actions différentes. Rendez-vous au prochain épisode !

AU NENUPHAR
PÊCHE - CHASSE - NATURE
Le n° 1 du centre !
Les marques - La qualité
Des prix et des conseils
Reprise et vente d'armes d'occasion
3 MAGASINS
Rue des Ceps
18390 St-Germain-du-puy
02 48 24 56 14
5, Rue sarrault
18200 St-Amand-Montrond
02 48 96 30 79
Rue Einstein, Esp. St-jacques
03100 Montluçon
04 70 03 34 82

Le réseau SAGIR

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages en France, et en particulier des espèces chassables. Ce réseau a, par exemple, récemment permis de définir les causes de mortalités massives de sangliers en Ardèche à l'automne 2013, et de se pencher sur les causes de mortalités des grives et d'étourneaux qui « tombaient du ciel », morts !

Tous les chasseurs doivent se sentir concernés par les maladies ou les mortalités de la faune sauvage et signaler tout cas suspect. Votre Fédération vous aide à rechercher les causes de mortalités ou de maladies que vous pourrez rencontrer dans la Nature, sur vos territoires. CONTACTEZ-NOUS !

Les animaux sauvages trouvés morts ou malades seront transportés, dans la mesure du possible, soit par les chasseurs, soit par des personnes qui disposent d'une autorisation spéciale du ministère en charge de l'Environnement (Personnels de la FDC 18 ou de l'ONCFS) jusqu'au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de Bourges (Personnels de la FDC 18 ou de l'ONCFS). C'est là que seront réalisés une première autopsie et des prélèvements conservatoires en vue d'éventuelles analyses complémentaires, notamment en cas d'apparition de mortalités massives.
Certaines analyses particulières sont effectuées par des laboratoires spécialisés qui viennent en appui aux laboratoires de proximité. L'ensemble des résultats sera ensuite intégré dans une base de données nationale (base SAGIR).

Les responsables départementaux du réseau SAGIR tiendront à vous faire part en retour des résultats des autopsies et des éventuelles analyses complémentaires. Des informations plus complètes pourront vous être communiquées lors des assemblées générales de la FDC, lors des diverses réunions organisées sur le département, par le biais du Chasse Environnement 18, du site internet de la FDC 18 ou directement sur le site de l'ONCFS qui gère ce réseau SAGIR au niveau National (www.oncfs.gouv.fr).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute mortalité suspecte constatée, et à prendre contact avec votre FDC pour toute information complémentaire. (Fédération des chasseurs : 02 48 50 05 29)

Les suivis sur le pigeon ramier

(Photos François SABATHIE)

Un gibier encore abondant

Avec 25 000 à 30 000 pigeons ramiers prélevés chaque saison dans le Cher, cette espèce est un des gibiers les plus prélevé de notre département. Les suivis sur cet oiseau étaient relativement rares.

Depuis 1996, le Réseau « Oiseaux de Passage » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en étroite collaboration avec les Fédérations de Chasseurs, a entrepris un suivi national sur les colombidés dont le pigeon ramier, tant au printemps qu'en hivernage. Parallèlement, le GIFS (Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage - Association des Fédérations des Chasseurs du Sud-Ouest de la France) a lui aussi lancé des suivis et des études. Ces travaux permettront de comprendre la dynamique de population des pigeons ramiers dans l'optique de gérer au mieux leurs effectifs, aussi bien dans l'espace que dans le temps et permettre ainsi aux décideurs de s'appuyer sur des études fiables.

À compter de 2008, la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, forte de ses 6 départements, a rejoint le GIFS pour étoffer les connaissances d'occupation de l'espèce sur le territoire National. Cela permet de mieux comprendre les phénomènes hivernaux de l'oiseau et notamment les mouvements liés à la disponibilité de la nourriture sur la zone d'étude (De la Région Centre au Sud-Ouest).

Les suivis récents entrepris dans le Cher

Pour reprendre des protocoles pratiqués depuis 18 ans par le GIFS, les 3 FDC solognotes ont entrepris des suivis interdépartementaux au-dessus de cette belle région depuis 2007. Ainsi, chaque année, la Sologne est survolée en avion, sur des circuits pré établis, une première fois en décembre, une seconde en janvier, à des dates elles aussi pré définies. Trois compteurs expérimentés accompagnent un pilote habitué à cette délicate opération. Tous les groupes d'oiseaux sont estimés en effectifs et localisés grâce à un GPS. Les données obtenues ne représentent qu'un indice de la situation réelle, et ne sont destinées qu'à suivre l'évolution des effectifs sur le long terme, et sur la zone la plus large possible aux niveaux national et international ! Sur les 3 dernières saisons d'hivernage, il a ainsi été recensé sur la zone Sologne des 3 départements (18-41-45) de 17 000 à 24 000 pigeons par sortie, le dernier chiffre datant de l'hiver 2012/2013 où l'hivernage a été important. La Sologne représente la plus grosse zone d'hivernage de la Région Centre.

Au cours des dernières années, les suivis se sont étendus sur les 3 autres départements de la Région Centre.

Les autres suivis

Tous les ans, au début de l'automne, des contingents de pigeons ramiers arrivent en masse du nord-est. Mais d'où viennent-ils ? Pour définir leur provenance, des baguages ont été réalisés, conduits soit par l'ONCFS, soit par le GIFS. Près de 20 000 oiseaux ont ainsi été bagués en France depuis la fin des années quatre-vingt !

Des informations incomplètes et des technologies modernes !

Mais les données des retours de bagues ne renseignent cependant que sur 2 points : le lieu du baguage et celui de la reprise. Que fait l'oiseau entre ces 2 moments ?

Pour répondre à cette question, il a été décidé en 2001 par le GIFS d'utiliser les moyens modernes de suivi, au travers de balises ARGOS (Repérage par satellite des oiseaux équipés de balises). Depuis 2001, ce sont 47 oiseaux dont 36 avec des batteries solaires, qui ont été équipés de balises ARGOS en France, essentiellement dans le sud-ouest, permettant désormais de suivre leurs déplacements « pas à pas ». Les premiers résultats suggèrent que les oiseaux, fidèles à leurs lieux de nidification, ne le sont pas à leurs quartiers d'hiver. À l'automne 2013, il ne restait que 13 balises en fonctionnement sur ces oiseaux au niveau National.

Un projet pour tous les chasseurs du Centre

En janvier et février 2014, 4 pigeons ramiers hivernant sur la zone Sologne, doivent être équipés d'une balise ARGOS afin de suivre leurs déplacements et mieux connaître leur comportement (où se situent les lieux de nidification, les « palombes » sont-elles fidèles à ces lieux, reviennent-elles en Sologne ou en région Centre pour l'hivernage ?). La durée de vie moyenne d'une balise est de 3 ans. Mais il arrive que certains oiseaux meurent de cause naturelle ou par la chasse.

Si par hasard vous trouviez un de ces oiseaux équipés, merci de contacter au plus tôt Christophe BOUILLY au 06 87 68 78 11 ou par mail à : c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

Compte tenu de leur coût, assumé par les chasseurs de la Région Centre, il est important de pouvoir récupérer ces balises pour les réutiliser par la suite sur d'autres oiseaux.

À l'heure où ces lignes sont rédigées, nous ne connaissons pas le résultat des captures, mais si des oiseaux sont équipés, chacun de vous peut suivre le déplacement de chacun d'eux en se connectant sur le site http://www.gifs-france.com onglet «suivi ARGOS».

Bilan PMA bécasse 2012-2013

et retour obligatoire du carnet

Bécasse : Analyse des carnets de prélèvement 2012/2013. *Alors que la saison de chasse à la bécasse se poursuit, voici les résultats de l'analyse des carnets retournés pour la saison 2012/2013.*

ATTRIBUTION ET RETOUR DES CARNETS :
Sur les 6006 carnets de prélèvements délivrés, 3872 nous ont été retournés. Le taux de retour (64 %) est stable et nous permet une évaluation fiable des prélèvements. Cependant, il y a encore trop de chasseurs qui négligent de rendre leur carnet en fin de saison et cela les pénalise : **Rappelons que le retour du carnet est obligatoire pour pouvoir en obtenir un la saison suivante, que l'on ait ou non prélevé des bécasses.**

BILAN DES PRÉLÈVEMENTS :
Évaluation du tableau départemental, saison 2012-2013 : 2630 bécasses

Observations :
75 % du tableau de chasse a été réalisé par des chasseurs qui ont prélevé de 1 à 6 bécasses au cours de la saison.

Répartition des prélèvements au cours de la saison :
La saison 2012-2013 a été caractérisée par une arrivée tardive des bécasses. En effet, si habituellement le gros des effectifs arrive en novembre, c'est en décembre que, pour 2012-2013, nous avons rencontré (courbe des Indices Cynégétiques d'Abondance) et prélevé (tableau de chasse) le plus de bécasses. Ceci est simplement dû à une météo de fin d'automne particulièrement douce qui a « poussé » les oiseaux tardivement. Nous noterons également que la douceur de l'hiver a permis de chasser toute la saison sans suspension pour gel prolongé, contrairement à l'année précédente.

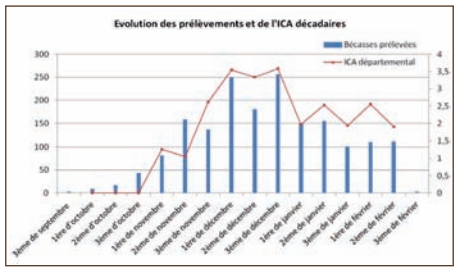

Remerciements : Aux membres du Club National des Bécassiers qui ont participé activement au dépouillement des carnets bécasse.

RAPPEL

N'oubliez pas de retourner votre carnet bécasse avant le 30 juin impérativement, même si vous n'avez pas prélevé de bécasse !

Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison 2013-2014 :

chasseurs sélectionnés, répondez !

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre numéro de septembre 2013, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage se sont associés pour réaliser une enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison de chasse 2013-2014, la précédente datant d'une quinzaine d'années. Début juillet 2013, près de 60 000 chasseurs sélectionnés aléatoirement ont reçu un questionnaire simple afin de renseigner leur tableau de la saison pour chaque espèce chassable en France. Vous avez peut-être été sélectionné ! Votre participation est indispensable pour une meilleure connaissance des espèces, ainsi qu'une meilleure gestion ; bref, pour témoigner de la responsabilité des chasseurs et de la chasse française. Les données collectées seront traitées de façon anonyme, selon une méthode apportant toutes les garanties scientifiques. Les résultats de l'enquête seront publiés début 2015.

Merci à chaque chasseur qui a été sélectionné dans notre département de retourner le questionnaire qui lui a été adressé, dûment complété au plus tard le 31 mars 2014 selon les modalités indiquées sur le questionnaire. Pour tout renseignement pour répondre à l'enquête, appelez au 01 41 09 65 10.

La sécurité à la chasse

LE CHASSEUR DE GRAND GIBIER EN BATTUE.

Vous trouverez dans ce numéro des informations sur la sécurité à la chasse.

La partie centrale est détachable et sera complétée au fil des publications avec différents thèmes.

Les règles relatives à la sécurité sont en partie dictées par des textes réglementaires mais surtout liées au bon sens de chacun.

Les points suivants vous listent la réglementation :

- Il est interdit de faire usage d'armes à feu et de se placer en position de tir sur l'emprise (accotements, fossés et chaussées) des routes, voies et chemins ouverts au public, ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises, enclos et dépendances des chemins de fer.
- Il est également interdit à toute personne, placée à portée de fusil des lieux indiqués ci dessus, de tirer dans leur direction et au-dessus.
- Il est interdit de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports.
- Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations en particulier (y compris les caravanes, remises et abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction
- Le port des dispositifs fluorescents (couvre-chef ou gilet ou veste) est obligatoire lors des actions de chasse collectives (minimum 5 personnes y compris les accompagnateurs) au grand gibier, sauf en vénerie
- Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée.

Votre fédération met en place différentes opérations pouvant vous aider à améliorer la sécurité de tous.

VOUS POURREZ NOTER LES ACTIONS SUIVANTES QUI PEUVENT ÊTRES COMPLÉTÉES À LA DEMANDE :

- Formation recyclage des chasseurs à l'examen pratique du permis de chasser
- Stages pratiques de sensibilisation sur la sécurité à Morogues pour les chasseurs et organisateurs de chasse.
- Réalisation de diagnostics de territoires personnalisés.
- Conseil en aménagements à la demande pour les responsables de chasse.

« Rappel des consignes avant le départ à la chasse »

N'hésitez pas à contacter la Fédération des Chasseurs du Cher au 02 48 50 05 29 ou par mail : fdc18@chasseurdefrance.com

Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Les règles d'or d
Le chasseur de g

La chasse du grand gibier en battue su
Voici les principales concernant le chas

Dès que je suis à mon poste, je contrôle mes zones de tir.

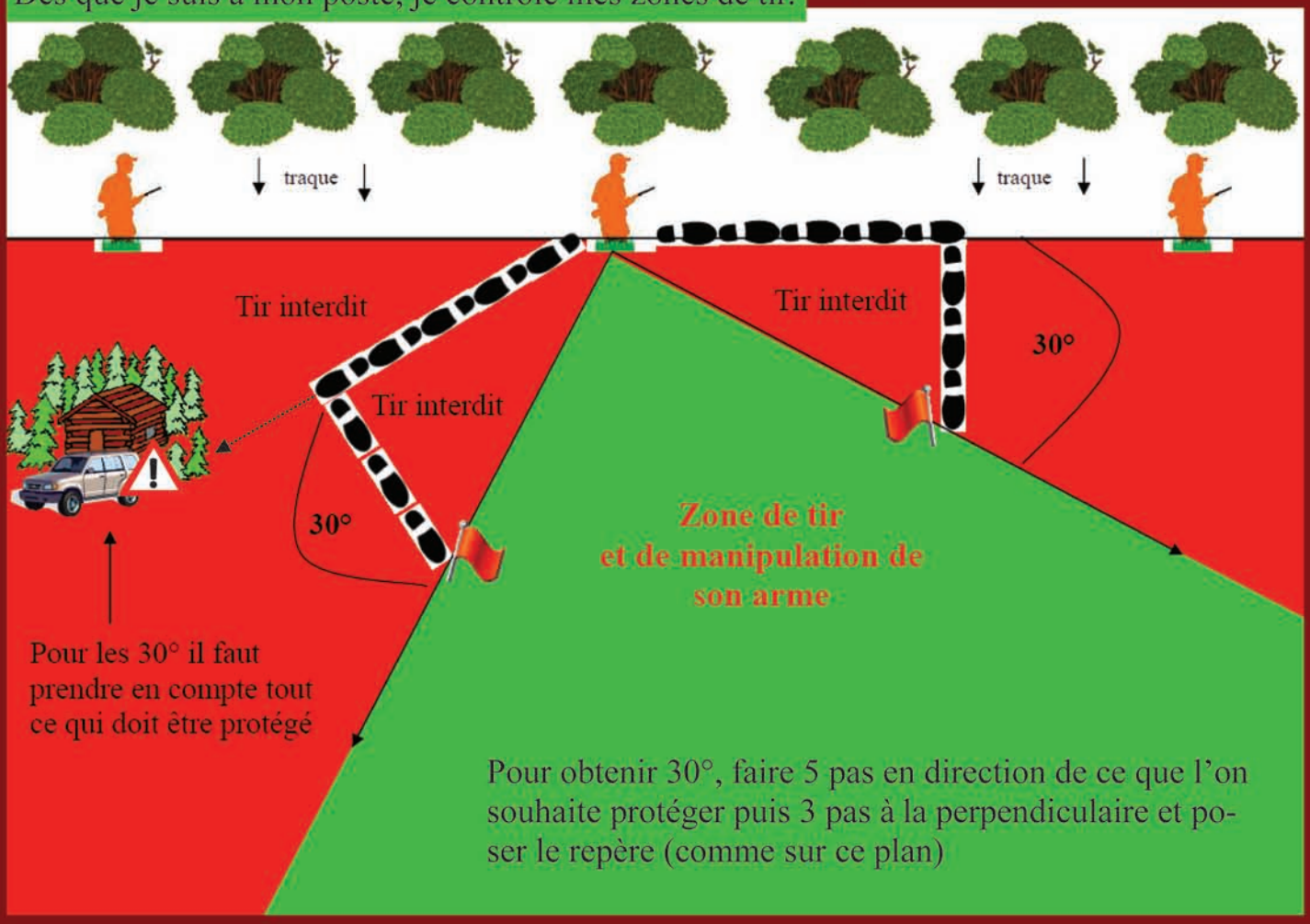

Attendre le signal de début de battue avant de charger son arme.
Les déplacements sont interdits entre le début et la fin de battue.

Seul le responsable est en mesure de savoir si des chasseurs sont encore en déplacement vers leur poste.

Les tirs do
uniqueme
formelle.

Je ne tire
Les tirs do
fichant)
Au signal
voisins fo

de la sécurité à la chasse grand gibier en battue

ppose le respect d'un certain nombre de règles de sécurité.
seur.

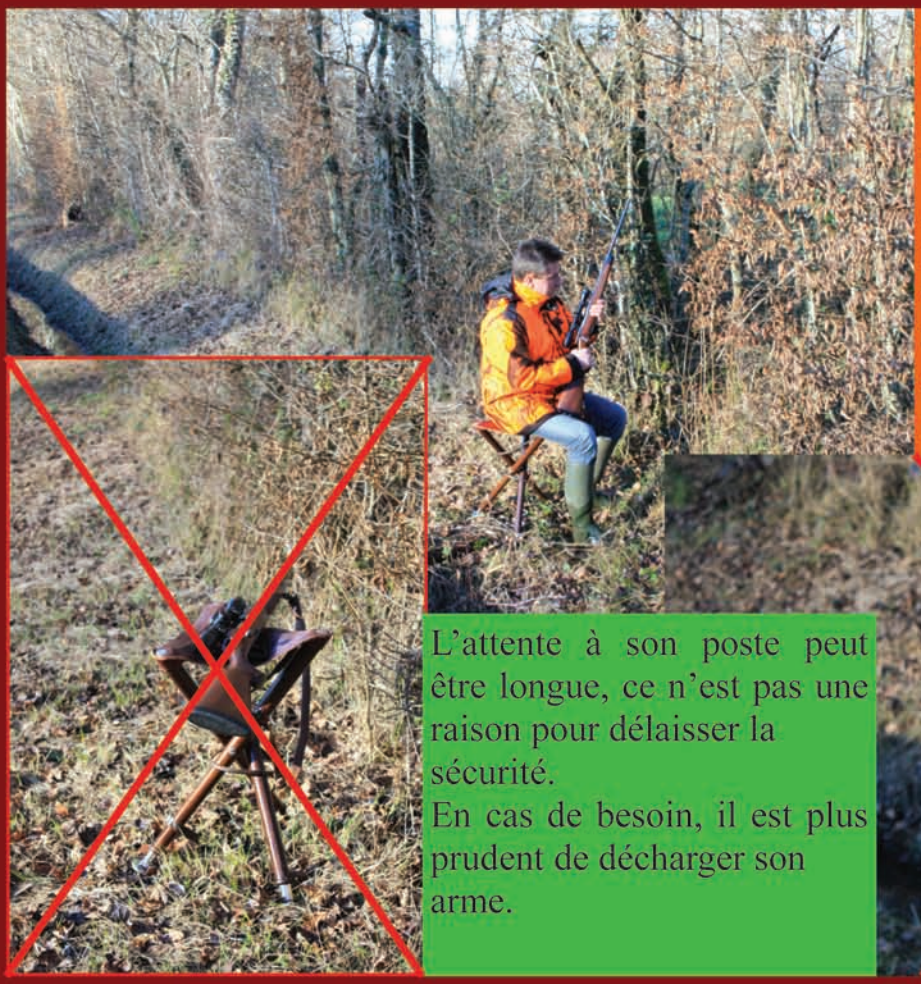

En position d'attente, je tiens mon arme verticale à deux mains.
Les tirs doivent être fichants. Assis sur un trépied, votre arme ne doit pas être dirigée vers vos voisins ni vers la traque.
Utiliser une bretelle avec une arme chargée fais prendre plus de risques.

L'attente à son poste peut être longue, ce n'est pas une raison pour délaisser la sécurité.
En cas de besoin, il est plus prudent de décharger son arme.

ivent être effectués
nt après identification

pas dans la traque. Je ne tire pas un animal rentrant dans la traque.
ivent être fichants (les pieds au fond du fossé mon tir n'est pas

de fin de battue, je décharge mon arme et je m'assure que mes
nt de même.

Rappel réglementaire:
Les chasseurs doivent porter des dispositifs voyants en action de chasse collective. Ces dispositifs fluorescents (couvre-chef ou gilet ou veste) sont indispensables pour assurer une bonne visibilité des participants à la chasse du grand gibier.
Leur port est obligatoire lors des actions de chasse collectives (minimum 5 personnes y compris les accompagnateurs) au grand gibier sauf en vénerie.

Bilan des accidents de chasse saison 2012-2013

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) publie comme chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1er juin 2012 au 31 mai 2013).

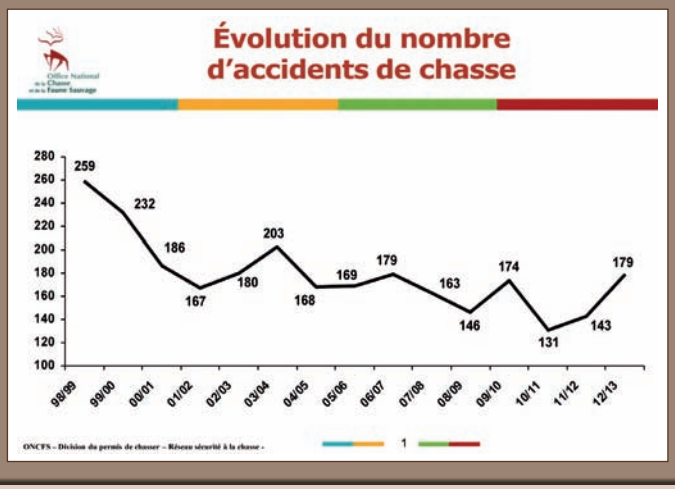

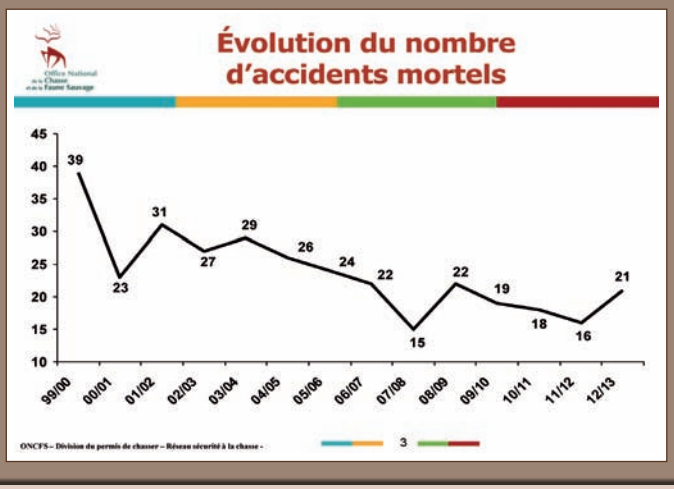

Les chasseurs eux-mêmes et leurs accompagnateurs sont les victimes de ces accidents **dans 86 % des cas**. Les non-chasseurs représentent 14 % des accidents soit 2 victimes.

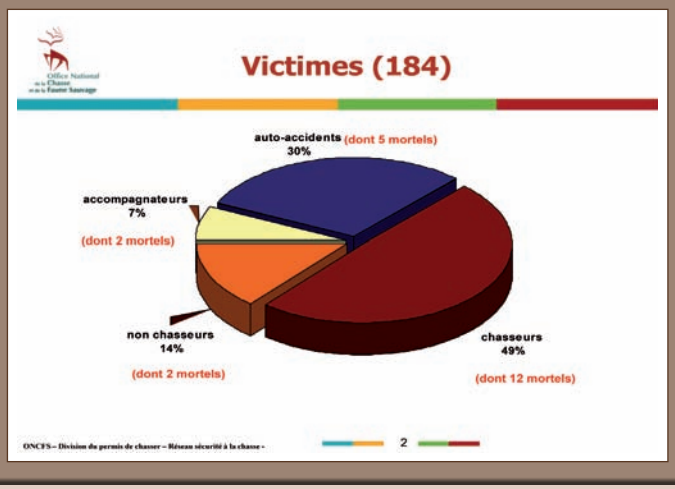

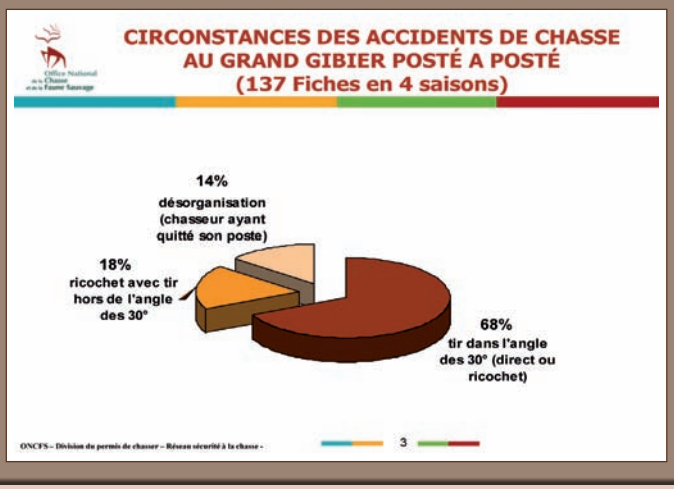

L'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs attirent l'attention sur **la hausse des accidents causés par un traqueur armé** (5 mortels). Elle est due à la mauvaise prise en compte de l'environnement et à une organisation défaillante de la battue. Le **type de chasse lors de l'accident reste inchangé**: 52 % des accidents au cours de la chasse au grand gibier (dont 70 % au sanglier), 48 % pour celle du petit gibier. Les **chasseurs de moins de 40 ans, ayant donc tous passé un examen du permis de chasser,** avec l'épreuve pratique existant depuis 2003, causent proportionnellement moins d'accidents que les tranches d'âge supérieures. De même, une meilleure prise en compte de l'angle de 30° explique sans doute **la baisse du pourcentage des accidents causés par les chasseurs au grand gibier postés.**

Les chasseurs qui se blessent eux-mêmes (auto-accidents) continuent à représenter un tiers des accidents.

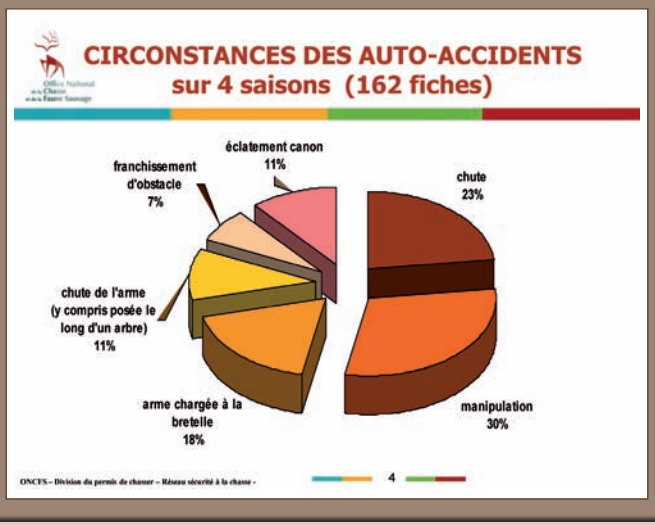

FORMATIONS 2014 1er SEMESTRE

Bulletin d'inscription en pages suivantes.
Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Bulletin d'inscription ci-après

Initiation au dressage de votre chien d'arrêt ou leveur

Les sessions sont animées par un dresseur professionnel.
Elles se dérouleront de la mi-juillet à la mi-août le samedi matin, au Centre de Formation des Places à Morogues.
Les dates précises vous seront communiquées à l'issue de votre inscription.
Renseignements complémentaires auprès de :
Sébastien Guillot au 06 14 19 43 67 - Claire Gauguelin au 02 48 26 46 01

PROGRAMME :
- Bilan des acquis du chien.
- Les attentes du propriétaire du chien : rappel, arrêt, sagesse, rapport etc…
- Séances de travail courtes et répétées avec le dresseur en présence du propriétaire.

Bulletin d'inscription ci-après

Formation « destruction à tir des corvidés »

JEUDI 20 MARS 2014 soit le matin de 9 h 00 à 12 h 00, soit l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 au centre de Formation des Places à Morogues.

Chaque année, vous êtes nombreux à subir des dégâts de corbeaux freux ou de corneilles noires sur vos semis de cultures.
La régulation des corvidés par le piégeage devient de plus en plus compliquée : obligation de visiter les cages chaque matin, de nourrir les appelants régulièrement, et peu de résultats dans certaines situations.
Il nous est apparu important de réaliser cette formation d'1/2 journée sur la destruction à tir des corvidés qui donne de bons résultats dans quelques départements de France.

PROGRAMME :
Lors de cette formation, les thèmes suivants seront étudiés :
- Connaissance des espèces corvidés, corbeaux freux et corneilles noires.
- Modalités des conditions de destruction à tir des corvidés.
- Les appeaux, les appelants, les formes en plastique.
- Les différentes techniques sur le tir.

Bulletin d'inscription ci-après

Tir du renard en été

VENDREDI 4 AVRIL 2014 de 14 h 00 à 18 h 00,
SAMEDI 5 AVRIL 2014 de 8 h 30 à 12 h 30

Les 2 sessions se dérouleront au Centre de Formation des Places à MOROGUES

Cette formation d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse.

PROGRAMME :
- Aspects réglementaires du tir d'été (chasse anticipée du sanglier, tir du chevreuil en été).
- Règles de sécurité, précautions sanitaires.
- Affût/approche : conseils pratiques pour une bonne efficacité.
- Choix d'un équipement approprié (armes, munitions, optique, vêtements).
- Obtenir un tir efficace : essais de tir en situation.

FORMATIONS 2014 1er SEMESTRE

Bulletin d'inscription en pages suivantes.
Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Bulletin d'inscription ci-après

Formation de piégeur

Cette formation permet à toute personne ayant 15 ans, qu'elle soit chasseur ou non, d'obtenir un numéro d'agrément de piégeage lui permettant par exemple :
- de piéger les animaux classés nuisibles chez lui ;
- de réguler les prédateurs sur son territoire de chasse ;
- de piéger les ragondins, rats musqués,...

Une formation par mois en AVRIL, JUIN et AOÛT de 9 h 00 à 17 h 30 sur 2 jours consécutifs au Centre de formation des Places à MOROGUES

PROGRAMME : (2 journées consécutives)
› 1re journée
- Connaissances des espèces sauvages.
- Réglementation du piégeage des animaux classés nuisibles.
› 2e journée
- Manipulation et pose des différents pièges en situation réelle.
- Visite d'un sentier de piégeage.

La formation est gratuite pour tous les chasseurs ayant validé leur permis dans le Cher, ainsi que pour les jeunes de – 18 ans.
Il n'y a pas d'examen, le numéro d'agrément est délivré par la DDT 18 quelques jours après la formation.

Bulletin d'inscription ci-après

Formation chasse à l'arc

Obligatoire pour chasser à l'arc

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

La première journée de la saison se déroulera
LE MERCREDI 23 AVRIL 2014
au Centre de Formation des Places à Morogues.

PROGRAMME :
› Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...).
› Après-midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.

Bulletin d'inscription ci-après

Grand gibier : Hygiène et venaison

VENDREDI 11 AVRIL 2014 de 14 h 00 à 18 h 00,
Au Siège de la FDCC, 22, rue Charles DURAND à BOURGES

La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis 2009.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs :
- qui commercialisent leur gibier sur le marché local ;
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement ;
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre) ;

Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

PROGRAMME :
› L'examen initial de la venaison.
› Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier.
› La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives).
› Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu ».
› La mise en œuvre de la traçabilité.

FORMATIONS 2014 1er SEMESTRE

À NOTER : La fonction de garde est liée à une assermentation auprès du tribunal mais, au préalable, il est nécessaire d'obtenir un ou plusieurs modules suivant le domaine. À noter qu'un maire ou maire adjoint, le propriétaire du territoire concerné, ou un officier de police judiciaire ne peuvent pas être garde. Un garde peut être assermenté pour un ou plusieurs territoires. Des formations vous sont proposées pour 3 modules :

Formation du Garde chasse particulier assermenté

Bulletin d'inscription ci-après

24, 25 et 26 MARS 2014 de 8 h 30 à 17 h 00
au centre de formation des Places à Morogues

Cette formation se déroule sur 3 journées consécutives.
Elle comprend 2 modules :
Module 1 : Notions juridiques de base et droits et devoirs du garde particulier.
Module 2 : Police de la chasse.
Elle est gratuite pour tout chasseur ayant validé son permis dans le Cher.
Cette formation est réalisée en collaboration avec les gardes de l'ONCFS

PROGRAMME :

› 1re journée
Bases du fonctionnement de la justice avec participation d'avocats, droits et devoirs du garde particulier.

› 2e journée
Droits et devoirs du garde particulier - Rédaction de procès verbaux - Jeu de rôle sur le terrain.

› 3e journée
Organisation de la chasse en France - Connaissance des espèces - Régulation des nuisibles.

Formation du Garde Forestier

Bulletin d'inscription ci-après

LE 17 et 18 AVRIL 2014 (sur 1 journée et 1/2)
au centre de formation des Places à Morogues

Cette formation est réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Centre (CRPF) et a pour but de former les gardes particuliers au module 4, module de la police forestière et peut être complémentaire à la formation du garde chasse.
Cette formation se réalisera dans le Cher à condition qu'un minimum de 15 participants s'y inscrivent.
Le coût de la formation est de 60 € (chèque à l'ordre du CRPF) par stagiaire.

PROGRAMME :

› Notions d'écologie appliquée à la gestion de la forêt.
› La réglementation forestière.
› Les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particuliers.
› Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde des bois particulier.

Gibier d'eau

Bulletin d'inscription ci-après

LE SAMEDI 29 mars 2014 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
au centre de formation des Places à Morogues

Gibier d'eau : identification des espèces, initiation aux différents modes de chasse. L'Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher vous propose un stage d'approfondissement de connaissances en matière de chasse au gibier d'eau.

PROGRAMME :

› 1re demi-journée en salle : Ornithologie, la végétation des zones humides, territoires et modes de chasse au gibier d'eau, législation spécifique
› 2e demi-journée : Les appelants, l'attelage, les formes, les armes

ARMURERIE Prot Hubert
Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne
PARKING ASSURÉ
Réparations - Remises à Neuf
Vêtements - Couteaux
Accessoires de Chasse - Espace Cadeaux
Renseignez-vous pour vos Ball-Traps
Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h du mardi au samedi
www-armurerie-prot.com
41, rue de Lazenay - 18 000 Bourges - Tél. 02 48 21 02 69
RC RM A 328 324 793

FORMATIONS 2014 1er SEMESTRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à

Fédération des Chasseurs du Cher - 22, rue Charles-Durand 18023 BOURGES Cedex

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

.....

.....

.....

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE : .....

MAIL : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

souhaite participer à la formation, *cocher la ou les case(s) concernée(s)* **:**

INITIATION AU DRESSAGE DES CHIENS D'ARRÊT OU LEVEUR (inscription avant le 1er juillet 2014) - Adhésion à CTPG 18 (16 €) + 12 €/séance

❒ SAMEDI DE JUILLET/AOÛT 2014 de 8 h 30 à 12 h 00

(Les dates seront communiquées après inscription)

DESTRUCTION A TIR DES CORVIDES

❒ JEUDI 20 MARS 2014 de 9 h à 12 h

❒ JEUDI 20 MARS 2014 de 14 h à 17 h

GRAND GIBIER : HYGIENE ET VENAISON (inscription avant le 1er avril 2014)

❒ VENDREDI 11 AVRIL 2014 de 14 H à 18 H

(1 seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre, par fax ou par mail avec vos coordonnées complètes, MERCI)

TIR DU RENARD EN ETE (inscription avant le 20 mars 2014)

❒ VENDREDI 4 AVRIL 2014 de 14 H à 18 H

❒ SAMEDI 5 AVRIL 2014 de 8 H 30 à 12 H 30

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE A L'ARC (inscription avant le 10 AVRIL 2014)

❒ MERCREDI 23 AVRIL 2014 de 9 h 00 à 17 h 00

❒ Une date ultérieure en automne 2014

OBTENIR L'AGREMENT DE PIEGEUR sur 2 jours, de 9 h à 17 h 30

❒ Je souhaite recevoir le calendrier des formations de piégeage pour m'y inscrire

FORMATION DE GARDE ASSERMENTE

❒ Garde chasse particulier 24, 25 et 26 MARS 2014 (3 jours de 8 h 30 à 17 h 30)

❒ Garde forestier 17 et 18 AVRIL 2014 (si minimum 15 inscrits)

FORMATION GIBIER D'EAU

❒ SAMEDI 29 MARS 2014 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Des jeunes chasseurs invités à une battue

Comme la saison dernière, sur une invitation proposée par la Direction Générale de l'Armement Techniques Terrestres, le conseil d'administration de votre fédération a souhaité inviter un groupe de 15 jeunes nouveaux permis.
Cette journée a été proposée aux lauréats qui ont retourné le questionnaire « Découvrir un mode de chasse », remis le jour de l'examen.
Ces jeunes ont eu la chance de participer à une battue organisée sur la réserve de chasse de la DGA, Techniques Terrestres.
Le 18 janvier, les 15 invités, dont 2 demoiselles, ont répondu présent et ont suivi avec attention les consignes données par l'ingénieur général de l'armement et le directeur de battue.
La journée s'est terminée par la présentation du tableau et la photo souvenir avec les organisateurs.
La Fédération tient à remercier la Direction Générale de l'Armement pour cette opération en faveur des jeunes chasseurs. Nous souhaiterions qu'elle soit suivie par d'autres responsables de chasse. Si vous souhaitez proposer une invitation pour des jeunes chasseurs, n'hésitez pas à nous contacter.

J'aime la Loire propre

Depuis 2009, les chasseurs de gibier d'eau de Loire se mobilisent pour nettoyer la Loire de sa source jusqu'à son estuaire en collaboration avec de nombreuses associations du monde de la chasse, de la pêche et du sport le 1er samedi de mars. Cette opération, baptisée **« J'AIME LA LOIRE PROPRE »**, est coordonnée cette année par la Fondation pour la protection des Habitat de la faune sauvage. Le rendez-vous est donné **le samedi 1er mars 2014** avec tous ceux qui souhaitent participer à ce nettoyage. Pour l'édition 2013, 2300 personnes ont collecté 700 m³ de détritus. Dans le Cher, un point de rendez-vous sur la commune de Boulleret, au lieu dit «Rognon», à 8h30. Vous trouverez toutes les informations sur la page : jaimelaloirepropre.com

FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE
WILDLIFE HABITATS FOUNDATION

Saison 2012/2013,
les chiffres sur le piégeage des espèces nuisibles

	Bilan	Renard	Fouine	Martre	Rat Musqué	Ragondin	Corneille Noire	Corbeau Freux
Nombre	782	2488	449	668	582	9248	1919	2025
Variation sur 1 an	- 5,9 %	- 3,9 %	- 13,3 %	*	- 31,5 %	- 14,7 %	- 1,9 %	+ 0,5 %
Variation sur 5 ans	- 14,1 %	+ 13,9 %	- 35,9 %	- 26 %	- 57,9 %	- 27,5 %	+ 57,3 %	- 23,8 %

* : La martre est classée nuisible sur l'ensemble du département mais, pour la saison 2011/12, la martre était classée nuisible uniquement sur les communes en gestion petit gibier, nous ne pouvons donc pas comparer la variation sur 1 an.

Hormis les espèces « renard » et « corneille noire », l'ensemble des espèces classées nuisibles ainsi que le nombre de piégeurs actifs diminuent fortement sur les 5 dernières saisons.

Plusieurs raisons en sont la cause :

- Une réglementation changeante tous les ans et de plus en plus contraignante.
- L'arrêté « piégeage » pris avec un mois et demi de retard en août 2012 a empêché tout acte de piégeage sur l'ensemble de la France pendant 1 mois et demi.
- Plus récemment, un arrêté empêchant l'utilisation des pièges de catégories 2 (piège qui tue net) et 5 (piège qui noie) partout sur les communes où la présence de la loutre ou du castor est avérée. De ce fait, un certain nombre de piégeurs ont raccroché définitivement, entraînant une forte baisse des captures de ragondins et rats musqués.

Rencontres st hubert

Nos deux lauréats, respectivement championne et vice-champion de France en catégorie « chien d'arrêt trialisant »

Deux candidats de notre département ont gagné, chacun dans leur catégorie, le titre de Champion de la Grande Région Cynégétique « Centre Bassin Parisien », qualificatif pour la Finale Nationale des rencontres St Hubert, du 18 janvier dernier, sur le prestigieux domaine de Rambouillet.

Voici leur classement respectif, lors de la finale nationale :
Mme Gauguelin Claire avec Faolan du Jardin de Malestroit (Setter Irlandais): **Championne de France dans la catégorie Chasseresses avec chiens Trialisants.**
M. Reverault Olivier avec Elly Lilly du Bois Ménard (Setter Anglais): **Vice-Champion de France dans la catégorie Chasseurs avec chiens Trialisants.**

Toutes nos félicitations à eux, ainsi qu'à leurs partenaires canins, pour leur brillante prestation.

Cette nouvelle réussite de candidats de notre département, au plus haut niveau national, vient également récompenser le travail de l'association « Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18 », qui s'est investie depuis plusieurs années pour valoriser cette manifestation et les valeurs d'éthique de la chasse qu'elle représente.

Un dimanche à la chasse

Cette opération nationale s'est déroulée le dimanche 20 octobre 2013 sur 30 départements. Dans le Cher, une quinzaine de territoires ont accueilli 37 invités non chasseurs. Plusieurs modes de chasse étaient proposés : chasse en battue au grand gibier, au petit gibier devant soi, vènerie du lièvre, ou chasse du lapin avec des furets.
L'objectif de cette opération était de donner aux non-initiés la possibilité de découvrir notre activité ainsi que les valeurs qui nous animent.
Tous les participants ont beaucoup apprécié cette journée de découverte ainsi que l'accueil des équipes de chasse. Nous remercions vivement les territoires qui ont reçu pour leur implication, indispensable à la réussite de cette opération. Rendez-vous pour l'édition 2014 qui aura lieu le dimanche 19 octobre.

Le Club
Rotary Bourges Jacques Cœur

Le Club **Rotary Bourges Jacques Cœur** organise le **18 mai 2014 une compétition de ball trap** sur le site de Morogues de la Fédération des Chasseurs du Cher.
Début de la compétition à 9 h.
Fin du concours prévu vers 13 h.
Concours ouvert à l'ensemble des chasseurs titulaires d'un permis de chasser en cours de validité
Le **bénéfice de cette journée sera intégralement reversé à l'Association Espoir 18** qui œuvre dans le soutien des personnes atteintes de maladies psychiques (grande cause nationale 2014).

LE ROTARY, UN PARTAGE

Rendez-vous chasse & nature 2014

Notez la date du Rendez-vous chasse & nature qui se tiendra à MOROGUES au Centre d'information, de formation et de découverte de la nature le samedi 28 juin (14 h-20 h) et le dimanche 29 juin (10 h-19 h).
Lors de cette manifestation, vous pourrez pratiquer des sports de plein air, contempler des photos de nature, vous informer sur la nature, la forêt auprès de professionnels, rencontrer des artisans qui travaillent avec des éléments naturels, des passionnés et spécialistes du chien, goûter des produits régionaux proposés par des producteurs fermiers. Découvrir toute la diversité du monde de la chasse au travers de ses 12 associations spécialisées.
Nouveauté cette année: une brocante sur le thème « Chasse, pêche, nature, jardinage » est proposée le samedi à partir de 10 heures. Ceux qui souhaitent y participer doivent s'inscrire (nombre de places limité). Attention certains objets ne sont pas autorisés à être vendus ou présentés: armes, pièges, animaux naturalisés. Renseignements et inscriptions: Jean-Michel Lafon au 06 86 67 90 28.

Stage chasse et pêche pour les jeunes de 12 à 16 ans : une 1re reussie

Pendant les vacances de la Toussaint, la FDC 18 a organisé son premier stage de découverte de la chasse et de la pêche sur le site de Morogues. Grâce à la collaboration de plusieurs associations cynégétiques et à la Fédération de Pêche, 31 jeunes âgés de douze à seize ans ont pu, pendant quatre jours, découvrir et s'initier aux différents modes de chasse et de pêche.

Chasse : du gibier d'eau à la chasse à l'arc

La 1re matinée a été consacrée à la découverte de la faune et de la flore du site de Morogues : C'est Jean Michel LAFON, technicien de la FDC qui animait cette sortie pédagogique. L'après-midi, les bénévoles de l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs qui a dévoilé aux jeunes toutes ses connaissances sur les espèces prédatrices et déprédatrices ainsi que les techniques de régulation. Le lendemain, les archers de l'Association des Chasseurs à l'Arc du Cher ont initié les jeunes à la pratique du tir à l'arc, sur des cibles fixes et mobiles installées sur le terrain. Grâce aux chasseurs de petit gibier – Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18- nos futurs nemrods ont pu découvrir les espèces et la chasse du petit gibier. Ils ont pu découvrir le travail des chiens d'arrêt et leveur, sur des faisans. Les stagiaires ont ensuite été initiés par l'Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs à la pose d'appelants sur l'étang et ont ensuite pu observer une passée aux canards. Enfin le grand gibier leur a été exposé par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier et l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé. L'ADCGG 18 leur a présenté la biologie et les indices de présences et leur a permis de se familiariser avec le tir d'une arme à canon rayé. Ensuite, les jeunes ont découvert la recherche du gibier blessé : ils ont réalisé une piste artificielle de gibier blessé pour ensuite suivre et admirer le travail d'un chien de recherche. Tout au long de ces interventions, la théorie, la pratique et la sécurité autour des différents types d'armes ont été abordées. Enfin, le stage s'est terminé par une initiation au permis de chasser assurée par les formateurs de la Fédération.

Concernant la pêche, La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques est intervenue : une après-midi consacrée à la présentation des milieux aquatiques puis une matinée de pratique de la pêche sur l'étang, en float tube, au lancer et à la mouche !

Cette semaine fut clôturée par un verre de l'amitié où étaient réunis les parents, les intervenants et les enfants, tous ravis de cette grande première qui a pu se dérouler grâce aux bénévoles des Associations Cynégétiques : Nous les remercions et leur donnons rendez-vous pour une prochaine édition.

Sur la piste de recherche de gibier blessé

La pêche au lancer sur l'étang du site

La chasse à l'arc du sanglier... en mousse.

Stage de découverte cherche territoire... dans le sud.

Plusieurs jeunes du sud du Cher n'ont pu participer à ce stage en raison de leur éloignement de Morogues. **Nous souhaiterions donc, pour une prochaine session, trouver un site d'accueil dans la moitié sud du département.** Si vous disposez d'un territoire de chasse un peu diversifié, avec un rendez-vous ou une salle de réunion à proximité, et que vous êtes prêt à le mettre à disposition pendant 2 jours, vous ferez sans doute le bonheur de ces jeunes. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter avec nous !

Contact : Didier NIOT au 06.16.70.17.20.

Association
des Chasseurs à l'arc du Cher

La promotion de la chasse à l'arc et de la chasse en général, fait parti de nos statuts, nous avons donc répondu présent en participant au stage destiné aux jeunes pendant les vacances d'automne. Nous avons aussi participé aux virades de l'espoir de la Septaine (vaincre la mucoviscidose) fin septembre et nous sommes intervenus auprès des jeunes d'une école en leur faisant fabriquer une mangeoire à oiseaux, qu'ils ont emportée chez eux, accompagnée d'un document présentant l'intérêt de nourrir les passereaux pendant l'hiver et l'intérêt de proposer différentes sortes de graine. Ces mêmes enfants ont découvert le tir à l'arc de chasse au printemps.

Un gros projet pour 2014: nous avons proposé à la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc, d'organiser le rassemblement des Présidents et formateurs chasse à l'arc de la FFCA. Cette activité est prévue pour les 3 et 4 mai, sur le site de Morogues, nous espérons plus de 80 personnes de toute la France.
La FDC met à notre disposition le site, nous la remercions grandement.

Association
pour la recherche du grand gibier blessé

L'ARGGB organise, au centre de Morogues:
- un stage d'initiation à la recherche du grand gibier blessé le dimanche 11 mai 2014
- Une épreuve officielle multiraces de Recherche au sang le dimanche 1er juin 2014

Renseignements et inscriptions: Danielle CACARD - 02 48 26 87 69 - gcacard@wanadoo.fr

Club des bécassiers et jeunes chasseurs : Rencontre autour de la bécasse

La bécasse est un gibier un peu mystérieux: d'où vient-elle, comment se déroule sa migration, comment distinguer un jeune d'un adulte, un mâle d'une femelle et bien d'autres questions auxquelles il n'est pas toujours de réponse connue. C'est pour découvrir cet oiseau sous un autre angle que bécassiers et jeunes chasseurs se sont rencontrés le samedi 4 janvier 2014. Au programme de cette après-midi ? Lire une aile de bécasse pour déterminer son âge et en soirée, sortie de baguage nocturne.
La 1re partie de cette rencontre a permis aux jeunes chasseurs de percer les mystères de la lecture d'aile: adulte, jeune, précoce, tardif, pourquoi certaines plumes des jeunes sont elles plus usées que celles des adultes, comment interpréter les stades de la mue... autant de questions et réponses qui ont passionné, parfois surpris, les 11 jeunes chasseurs de l'AJC 18.

Et puis, après un repas frugal au chaud, départ pour le terrain, moins chaud. « Pluie et vent sont souvent les meilleures conditions pour réussir une reprise de bécasse! »: Nos jeunes étaient prévenus. Gagné! Avec Sébastien Guillot, bagueur du Club des Bécassiers récemment agréé, la sortie fut fructueuse: 15 bécasses vues, 5 bécasses baguées. Un spectacle nocturne, un moment de magie où l'on capture l'oiseau pour pouvoir mieux l'étudier... puis le relâcher muni de sa bague.
Sans doute ces instants resteront gravés dans la mémoire de ces chasseurs qui désormais regarderont différemment ce gibier magique.

Des ailes d'abord, puis dans la nuit ventée, des bécasses capturées, pesées, baguées et relâchées bien sûr.

Association
des Jeunes Chasseurs du Cher

Cela fait seulement quelques mois que la nouvelle équipe de l'Association des Jeunes Chasseurs du Cher (AJC 18) est en place mais elle propose déjà de nombreuses activités aux jeunes et nouveaux chasseurs du département : journée sécurité et parcours de chasse, formation au tir de corvidés par le biais de la FDC 18, commande groupée de munitions à prix attractifs, soirée lecture d'ailes et baguage de bécasses avec le Club National des Bécassiers 18 (CNB 18), possibilité de passer son brevet grand gibier avec l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 18) ou encore soirée d'échange avec les associations cynégétiques du Cher.
Cette association qui vise à favoriser l'intégration des nouveaux chasseurs et à développer les synergies avec ses différents partenaires comme le Ball-Trap Club Lazenay, le CNB 18, l'ADCGG 18, l'Association des Chasseurs à l'Arc du Cher (ACAC) et les différentes associations cynégétiques du département, compte aujourd'hui déjà une quarantaine d'adhérents (dont 5 jeunes femmes).

Dans le but de promouvoir la diversité de la chasse, de faire découvrir aux jeunes chasseurs des pratiques différentes et de continuer à renforcer l'attractivité de notre passion commune, la nouvelle équipe s'est lancée dans l'organisation de week-ends d'échange avec d'autres AJC françaises. Pour cette première saison, l'AJC18 s'est focalisée sur la découverte de la chasse au gibier d'eau. Plusieurs AJC ont répondu favorablement à leur demande d'échange et ils les en remercient. La première rencontre a été réalisée en collaboration avec l'Association des Jeunes Chasseurs du Pas de Calais (AJC 62). Six jeunes chasseurs du Cher ont ainsi partagé leur passion les 25 et 26 janvier 2014 dans le nord. Le programme établi par leurs amis de l'AJC 62 était le suivant : matinée pédagogique sur la reconnaissance des espèces chassables de gibier d'eau en baie d'Authie, passée du soir, une nuit de chasse à la hutte, passée le dimanche matin et, enfin, une chasse aux perdreaux qui a clôturé ce premier échange. À leur tour, nos jeunes Berrichons ont accueilli les jeunes du Pas de Calais les 1er et 2 février 2014. La découverte de la chasse au grand gibier, au travers d'une battue au sanglier, a rythmé la journée du samedi. Le dimanche a quant à lui été animé par une initiation à la chasse à l'arc, en collaboration avec l'ACAC, suivi d'une chasse à courre au lapin. Ces échanges se sont, bien évidemment, déroulés dans la plus grande convivialité et seront renouvelés dès que possible la prochaine saison.

Pour contribuer à la dynamique de cette association, l'AJC 18 vous invite à la contacter à l'adresse suivante : ajcc18@hotmail.fr. Vous la retrouverez également sur son nouveau site internet www.ajc-18.fr et sur sa page Facebook AJC 18.

Chasses et terroirs
de petit gibier 18

Notre association, toujours soucieuse de vous accompagner dans vos efforts de gestion du petit gibier, vous propose, pour améliorer les capacités d'accueil sur vos territoires de chasse du petit gibier et de la petite faune de plaine en général :

S'équiper | Partager | Voyager | Rencontrer
Du 04 au 07 avril 2014
PARC DES EXPOSITIONS
Île Aumône - Allée des Îles Éric Tabarly - 78200 Mantes-la-Jolie
• Autoroute A13 sortie N°11 •
www.salondelachasse.com
+33 (0)1 39 12 60 55
Salon de la Chasse
et de la Faune Sauvage
de Rambouillet
club de la chasse et de la nature
Neuflize OBC
Les Echos
Mantes la Jolie
JFC DUFFORT
Canard-Duchêne
Jours de Chasse
Sanglier
Chasse
noschasses.fr
LE CHASSEUR FRANÇAIS
GrandGibier
Voyages de Chasse
la chasse
SEASONS
Chassons.com

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE
Munitions - Armes - Optiques - Chiens - Taxidermie - Voyages - Vêtements - Coutellerie - Archerie - Pêche - Aménagement du territoire - Automobiles
Domaine National de Chambord
Game Fair
en
Loir-et-Cher
VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
13 14 15
JUIN 2014
BURKINA FASO
PAYS À L'HONNEUR
DÎNER SPECTACLE
Canard-Duchêne
Champagne officiel
Réservations
01 41 40 35 14
SAMEDI 14 JUIN
PRO PLAN
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.
www.gamefair.fr
Retrouvez nous sur